

AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL

(FOSSE OUVERT, COURS D'EAU, CANALISATION DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES...)

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet auprès de votre Mairie avec le dossier d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

A. Demandeur:

Nom :

Prénom :

Adresse du lieu de réalisation :

Adresse de correspondance :

Téléphone domicile :

Portable :



B. Installation prévue:

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Lit filtrant drainé à flux vertical

Micro-station

Lit à massif de zéolithes

Autre – à préciser :

C. Lieu de rejet des eaux traitées :

Fossé ou cours d'eau communal : autorisation du Maire à produire

Canalisations eaux pluviales ou eaux usées CC

Fossé ou canalisation le long d'une route départementale : autorisation du Président du Conseil Général de Moselle à produire (demande d'autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental)

Fossé présent sur une propriété privée : autorisation du ou des propriétaires à produire

D. Personne physique ou morale autorisant le rejet : (à faire compléter par la personne ou le service portant autorisation **avant renvoi au SPANC**)

Je soussigné,

Nom et prénom ou dénomination :

Adresse complète :

.....
autorise M. à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu hydraulique superficiel (pré-cité) dont la gestion m'incombe.

Observations :

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Signature de la personne donnant autorisation :

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié. La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol.